

Loi sur les télécommunications

Publication des numéros courts attribués

Selon l'art. 27 de l'ordonnance sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT)¹, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les numéros courts :

Numéro court	Titulaire (<i>Catégorie</i>)
112	Konferenz der Kantonalen Polizeikommandanten der Schweiz (KKPKS), Werkhofstrasse 33, 4503 Solothurn
117	Konferenz der Kantonalen Polizeikommandanten der Schweiz (KKPKS), Werkhofstrasse 33, 4503 Solothurn

Une liste complète des numéros courts attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.ofcom.ch> (numérotation et adressage)

Selon l'article susmentionné les fournisseurs de services de télécommunication soumis à la concession ou à l'obligation de s'annoncer doivent mettre les numéros courts à la disposition de leurs clients au plus tard 180 jours après leur publication par l'office.

Renseignements:

Office fédéral de la communication
Services de télécommunication
Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
Olivier Girard
Téléphone 032 327 55 75

¹ RS 784.101.112